

● ● ● Plafonds de ressources ● ● ● au 01 janvier 2024

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif à usage social (PLUS)	Logement HLM financé à l'aide d'un prêt locatif social (PLS)
Catégorie 1	<ul style="list-style-type: none"> Une personne seule. 	12 452	22 642	29 435
Catégorie 2	<ul style="list-style-type: none"> 2 personnes sans aucune personne à charge. 1 personne seule en situation de handicap*. 	18 143	30 238	39 309
Catégorie 3	<ul style="list-style-type: none"> 3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge. Jeune couple sans aucune personne à charge (somme des âges inférieure ou égale à 55 ans). 2 personnes dont une au moins est en situation de handicap. 	21 818	36 362	47 271
Catégorie 4	<ul style="list-style-type: none"> 4 personnes. 1 personne + 2 personnes à charge. 3 personnes dont au moins une est en situation de handicap. 	24 276	43 899	57 069
Catégorie 5	<ul style="list-style-type: none"> 5 personnes. 1 personne seule + 3 personnes à charge. 4 personnes dont au moins une est en situation de handicap. 	28 404	51 641	67 133
Catégorie 6	<ul style="list-style-type: none"> 6 personnes. 1 personne seule + 4 personnes à charge. 5 personnes dont au moins une est en situation de handicap. 	32 010	58 200	75 660
	<ul style="list-style-type: none"> par personne supplémentaire. 	3 569	6 492	8 440

* : Depuis le 01 Janvier 2019, les personnes en situation de handicap bénéficient d'un surclassement automatique. Sont considérées comme étant en situation de handicap les personnes titulaires d'une carte «mobilité inclusion» portant la mention «invalidité» (art. L 241-3 du code de l'action sociale et des familles).